

Réussir sa réponse au décret tertiaire

Piloter une réponse vertueuse au décret tertiaire :
De la déclaration à la stratégie énergétique

En VISIO - Mardi 30 mars et Jeudi 8 avril 2021 - 13h45 à 17h45 (BAT 7)

Contexte : Le Décret Tertiaire, un cadre commun à tous les gestionnaires de bâtiments tertiaires pour piloter leur performance énergétique

La France s'engage pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en instaurant un cadre réglementaire sur le bâti tertiaire (Loi TECV, art. 175 de la loi ELAN). Le décret [n° 2019-771 du 23 juillet 2019](#), dit « décret tertiaire », ainsi que ces arrêtés posent un cadre national aux actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Deux obligations s'appliquent pour de nombreux maîtres d'ouvrages :

- Déclaration du patrimoine assujetti ainsi que la remontée annuelle de ses consommations.
- Réductions des consommations avec 3 jalons d'évaluation : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% pour 2050.

Ces obligations adressent d'une part des actions court terme concernant l'identification des bâtiments assujettis et la centralisation des données les concernant, et d'autre part une nécessité de projection de long terme pour mettre en œuvre une stratégie énergétique patrimoniale alignée sur les objectifs « -60 % » du Décret Tertiaire. Être responsable de ces sujets demande une vision globale des gisements du patrimoine bâti ainsi que des réponses à des questions complexes : interactions locataire/propriétaire, sollicitation de modulations d'objectifs, répartition des responsabilités internes, etc.

Objectifs de la formation

La formation vise à :

- Comprendre le cadre réglementaire posé par le décret tertiaire (obligations, modulations et sanctions) et en appréhender les points complexes.
- Connaître les données à déclarer aux différents niveaux et viser l'autonomie pour piloter la première déclaration sur la plateforme nationale OPERAT.
- Identifier les points clés de l'élaboration d'une stratégie énergétique patrimoniale cohérente avec l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.
- Lister et prioriser les prochaines actions / projets adaptés au contexte spécifique de maîtrise d'ouvrage du stagiaire.
- Être capable de cerner les éventuels besoins d'assistance ou d'acquisition d'outils et établir un cahier des charges.

Programme détaillé en page 3.

Public

- Acteur en charge d'une partie ou de l'ensemble de la réponse au décret (déclaration ou maîtrise des consommations), que ce soit en **maîtrise d'ouvrage publique** (collectivité territoriales, universités) **ou privée** (immobilier d'entreprise, promotion immobilière) : directions patrimoine, direction des services techniques, direction transition énergétique, Gestionnaire patrimoine, Économe de flux, ingénieur ou technicien au sein d'un service énergie transversal, Energy manager
- Acteur du **conseil et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** : Syndicats d'énergie, Agence Locales de l'Énergie, CEP, AMO RSE / DD, Energy Manager, Bureaux d'études

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire. Les participants sont encouragés à lister quelques bâtiments assujettis et leurs données disponibles pour échanger sur des cas concrets.



INSTITUT
négaWatt

Intervenants



Noé Delargillière - Ingénieur Energie, Environnement et Ecologie Territoriale, diplômé de l'INSA Lyon, Noé est le référent technique Planiss'Immo 2050 (programme complet pour la performance thermique des grands parcs bâtis tertiaires). Il accompagne les gestionnaires de grands parcs bâtis tertiaire dans l'élaboration de leur trajectoire pour un parc bâti performant. Il est le référent Décret Tertiaire et a participé aux concertations nationales depuis 2018.



Laure Charpentier - depuis 2015 à l'Institut négaWatt, Laure accompagne des projets de transition, par l'animation des dynamiques collectives, l'apport d'expertise, la formation et l'accompagnement des changements. Facilitatrice de Conversations Carbone, Laure pilote également le projet Planiss'Immo 2050 pour l'Institut négaWatt. Le fil rouge de sa pratique professionnelle est de faire le lien entre changements structurels et changements individuels, entre dimension technique et potentiel humain

Durée, date et horaires

7h de formation en deux demi-journées mardi 30 mars et jeudi 8 avril 2021 - 13h45 à 17h45

Lieu

Visio-réunion via l'application Zoom. Merci de vous assurer d'une connexion internet suffisante pour un flux vidéo et audio, de vérifier l'accessibilité à Zoom et à un navigateur internet, et de vous munir d'une caméra.

Méthode pédagogique

Menée à travers une pédagogie collaborative (temps dédiés à l'échange entre participants) et impliquante (analyse des freins et moteurs individuels et structurels), la méthode pédagogique comblera :

- Des modalités participatives stimulant la concentration en ligne.
- Présentation favorisant l'échange et le partage des expériences entre participants : alternance entre exposés théoriques, séquences d'échanges (questions/réponses) et illustration par des cas concrets avec des données réelles issues de retours d'expériences et des stagiaires sur la base du volontariat
- Documents de formation disponibles en version numérique sur l'espace participant à l'issue de la formation. Fourniture des textes réglementaires en version PDF.

Validation

Attestation de formation

Évaluation des acquis

Grille de positionnement / autoévaluation

Coût

300€ net de taxe, supports de formation et tableurs compris

Contacts

Institut négaWatt, Rovaltain TGV, BP16181

26958 Valence Cedex 9

04 75 58 60 85

formation@institut-negawatt.com

www.institut-negawatt.com

JE M'INSCRIS

SUR LE SITE INTERNET DE L'INSTITUT



Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n° 82 26 01740 26 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes -
SARL à capital variable - SIRET : 512 726 472 00016 - RCS Romans - NAF : 8559A
RIB : 42559 00013 21009653209 07

Réussir sa réponse au décret tertiaire

Piloter une réponse vertueuse au décret tertiaire :
De la déclaration à la stratégie énergétique

PROGRAMME DETAILLE

1. Accueil – Introduction

2. Se présenter et partager les attentes

- 2.1. Présentation des participants, présentation des formateurs
- 2.2. Rapide partage de son avancement dans la réponse au décret tertiaire

3. Cadre général de la démarche « éco-énergie tertiaire »

- 3.1. Contexte historique du décret tertiaire et enjeux nationaux
 - Parc tertiaire français en chiffre
 - Enjeu national de rénovation environnemental des bâtiments
- 3.2. Rôles des éléments principaux de la réglementation
 - Remontée des consommations
 - Objectifs : valeur absolue, modulations, mutualisation

4. Détail des obligations illustrées pour un ensemble de bâtiment

- 4.1. Chronologie de mise en œuvre entre 2021 et 2050
 - Présentation au fil de l'eau des différents cas de figures : bâtiment seul, ensemble de bâtiments homogènes, ensembles de bâtiments sur une même unité foncière, local ou partie
 - Assujettissement et surfaces, déclaration patrimoine et dépôt des consommations
 - Calcul de l'objectif et mutualisation, et valuation et constat de l'atteinte de l'objectif
 - Cas spécifiques : Démolitions reconstructions, changement d'usage, copropriété ou location (reprise des éléments précédents pour souligner les différences)
- 4.2. Exemple de calcul des objectifs sur un ensemble de bâtiments (issu de données de stagiaires sur la base du volontariat)
- 4.3. Dispositifs non obligatoires (intérêt et modalités) :
 - Consommations de référence antérieures à 2021
 - Modulation par indicateurs d'usages
 - Modulation par dossier technique

PAUSE

5. Outils, données et rôles internes pour la déclaration

- 5.1. Travail en sous-groupe sur les données à réunir et le format à respecter
 - Question à traiter : disponibilité des données, outils/prestations utilisées pour les collecter, rôles internes et/ou partage des tâches entre locataires et propriétaires
- 5.2. Mise en commun

6. Clôture 1^{ère} après midi

7. Ouverture de la 2^{ème} après midi

8. Test de connaissance (ludique) sur la première après midi

9. Leviers de réduction de la consommation énergétique par rapport aux objectifs

- 4 grands leviers de performance énergétique des bâtiments (exemple et moyens de financement)
- Cas particulier de la rénovation énergétique complète et performante

10. Lien avec la stratégie énergétique patrimoniale

- 10.1. Présentation d'un retour d'expérience : élaboration d'une stratégie énergétique patrimoniale
- Éléments principaux d'un schéma directeur énergie immobilier répondant au décret tertiaire
 - Outils de caractérisation des gisements du patrimoine (audits de l'ensemble du patrimoine, approche par ratio, échantillons d'audits pour la programmation)
 - Exemple : trajectoire d'atteinte des objectifs du décret tertiaire
- 10.2. Planification, modulations et mutualisation : comment trouver l'équilibre ?

PAUSE

11. Temps de préparation : en individuel puis échanges en binômes

- Mon rôle vis-à-vis de la structure : moteurs et freins pour agir
- Mes prochaines actions pour répondre au décret tertiaire (pour les AMO : actions à proposer à mes maîtres d'ouvrages)
- Echanges en binôme : présentation et retours croisés

12. Clôture 2^e après-midi : Conclusion et évaluation de la formation / des acquis